



Industry and Science
Canada

Legal Metrology

Industrie et Sciences
Canada

Métrologie légale

APPROVAL No. — N° D'APPROBATION
S.WA-4083 Rev. 5

DEC - 7 1993

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Industry,
Science and Technology for:

CATEGORY OF DEVICE:

Electronic Bench Scale

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du ministre de
l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, pour:

CATÉGORIE D'APPAREIL:

Balance de table électronique

APPLICANT / REQUÉRANT:

Mettler-Toledo Inc.
735 Toledo Court, P.O. Box 5088
Burlington, Ontario
L7R 3Y8

MANUFACTURER / FABRICANT:

Mettler-Toledo Inc.
735 Toledo Court, P.O. Box 5088
Burlington, Ontario
L7R 3Y8

MODEL(S) / MODÈLE(S):

8213

RATING / CLASSEMENT:

50 lb x 0.01 lb AND/OR (et/ou) 20 kg x 0.005 kg
100 lb x 0.02 lb OR/ou 50 kg x 0.01 kg
200 lb x 0.05 lb OR/ou 100 kg x 0.02 kg

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of the principal features only.

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is an electronic bench scale that has an integral or remote display(s).

Indication is via a 5 or 6 digit 7 segment display of the liquid crystal or vacuum fluorescent type. The display may include annunciators for zero and lb and/or kg and may have on/off and zero or on/off/zero (combined) buttons. Where applicable, lb/kg switching may be effected by either a scale-mounted or a remote-mounted switch or by computer command.

Weight is sensed by a single analog or digital load cell centrally affixed to the device base. It supports both the platter support and the platter and is protected from overload by adjustable stops. The 50 lb/20 kg, 100 lb/50 kg and 200 lb/100 kg versions incorporate 30 kg, 60 kg and 140 kg capacity load cells respectively.

The device is levelled by means of 4 adjustable and lockable feet and a bullseye level.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil approuvé est une balance de table électronique comportant un dispositif d'affichage intégré ou des dispositifs distants.

Le dispositif d'affichage est soit du type à cristaux liquides avec 5 ou 6 afficheurs à sept segments, soit du type fluorescent sous vide. Le dispositif peut comprendre des voyants associés au zéro et aux lb et/ou aux kg; il peut également être muni de boutons marche/arrêt ou de boutons combinant les fonctions marche-arrêt/zéro. Le cas échéant, le passage d'un mode de pesage à l'autre peut se faire à l'aide d'un interrupteur monté sur la balance même ou installé à distance ou encore peut être commandé par un ordinateur.

Le poids est détecté par une seule cellule de pesage analogique ou numérique fixée au centre du socle de la balance, sur laquelle reposent le porte-plateau et le plateau et laquelle est protégée contre la surcharge par des butées réglables. Les modèles dont les capacités nominales sont de 50 lb/20 kg, 100 lb/50 kg et 200/100 kg renferment des cellules de pesage de capacité respective de 30 kg, 60 kg et 140 kg.

La balance est mise au niveau au moyen de quatre pieds réglables et verrouillables et d'une bulle de mise au niveau.

SUMMARY DESCRIPTION: Cont'd

The zero and span adjustments are located within the housing of the device which can be sealed with a wire and lead seal or with a tamper-proof paper seal. The design is exempt from providing ready access to all other components or adjustments without breaking a seal as specified in SGM 3/10.

The model number may be suffixed by a 4-digit code referring to device variations that have no metrological significance.

The purpose of Revision 5 is to rationalize metrological/non-metrological information from previous revisions.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Les dispositifs de réglage du zéro et de la portée se trouvent dans le boîtier de la balance qui peut être scellé à l'aide d'un fil et d'un plomb ou d'un papier inviolable. La conception n'est pas tenue de permettre un accès facile aux autres composants ou dispositifs de réglage sans briser le scellé comme indiqué dans la prescription SGM 3/10.

Le numéro de modèle peut être suivi d'un code de 4 chiffres désignant des variantes d'appareil sans aucune importance métrologique.

La révision 5 a pour but de rationaliser les informations métrologiques et non métrologiques faisant l'objet des révisions précédentes.



APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation and manner of use of trade devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Industry Canada.



D. W. Morgan

Manager,
Weights and Measures Laboratories

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation, et l'utilisation commerciales des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquages sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local d'Industrie Canada.

DEC - 7 1993

Date:

Gérant,
Laboratoires des Poids et mesures